

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 15 octobre 2019

Objet : _____ **Session**

Réforme de la mesure d'abaissement de la vitesse à 80 km/h

Le Département du Loiret propose un rehaussement des vitesses sur le réseau routier départemental à 90 km/h

Lors de la session des 14 et 15 octobre 2019, l'assemblée départementale a adopté le projet de modification des vitesses de référence sur le réseau routier départemental. Cela représente un relèvement de la vitesse sur près de 473 kms.

Dans le cadre du projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) sur l'assouplissement des 80km/h, il est prévu de déléguer cette mission aux Présidents de Départements, sous réserve de validation de la Commission Départementale de Sécurité Routière.

Ainsi, tout en poursuivant la résorption des points noirs en matière de sécurité routière et suite à de nombreuses études, notamment en terme d'accidentologie, le Département du Loiret propose le projet de modification des vitesses de références suivant :

- Rétablir la limitation de vitesse à 90 km/h au lieu de 80 km/h sur les routes départementales dont la plateforme routière est supérieure à 6,50 m de largeur, en dehors des zones agglomérées, tout en maintenant les zones à 70 km/h. **soit au total près de 473 kms** (cf carte).
- Créer des zones ponctuelles à 70 km/h sur les zones représentant un enjeu particulier de sécurité.

Par exemple, l'étude de la RD 2020 au Sud d'Orléans montre une nécessaire mise à 70 km/h au Sud du carrefour giratoire de la Petite Mérie en compensation d'une vitesse réglementée à 90 km/h au-delà de ce carrefour.

- Élever les vitesses de références de 90 km/h à 110 km/h sur les axes à 2x2 voies bénéficiant d'un terre-plein central et disposant des zones de sécurité réglementaires

Ce projet sera par la suite présenté à la Commission Départementale de Sécurité Routière pour avis.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr